



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0065.../CAB.MIN/MINES/01/2012
DU 02 MAR 2012 PORTANT DESIGNATION DES CHEFS DE
DIVISIONS PROVINCIALES DES MINES DE PROVINCES DU
KASAÏ OCCIDENTAL, KASAÏ ORIENTAL, EQUATEUR, PROVINCE
ORIENTALE, KATANGA ET MANIEMA**

Vu la Constitution, telle que revue et complétée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement ses articles 2, 3, 4 et 93 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981, portant Statut du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement son article 10 ;

Vu le Décret-loi n° 017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat, spécialement ses articles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° CAB.MIN/FP/USKD/SCOM/CJ-KLM/501/BIJ/034/2011 du 25 mai 2011 du Ministre de la Fonction Publique portant agrément provisoire du Cadre et des Structures Organiques du Secrétariat Général des Mines ;

Vu les dossiers personnels et administratifs des intéressés ;

Considérant la nécessité de rapprocher l'Administration des Mines des sites d'exploitation et/ou de commercialisation des substances minérales ainsi que des produits de carrières en vue d'un encadrement efficient des opérateurs miniers ;



Considérant par là, l'importance des activités minières dans les Provinces du Kasai Occidental, Kasai Oriental, Equateur, Province Orientale, Katanga et Maniema, et la nécessité de répondre aux impératifs de la transparence et de la traçabilité des produits miniers et des recettes subséquentes, conformément aux exigences de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, ITIE ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Mines ;

A R R E T E :

- Article 1^{er}** : Les Agents de Carrière de l'Administration des Mines repris dans la Commission d'Affectation Collective en annexe au présent Arrêté sont désignés pour exercer les fonctions de Chefs de Divisions Provinciales des Mines au regard de leurs noms.
- Article 2** : Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté sont abrogées.
- Article 3** : Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 MAR 2012

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République ;
- Cabinet du Premier Ministre ;
- Cabinet du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité Décentralisation et Aménagement du Territoire
- Cabinet du Vice-Premier Ministre, Ministre des Postes, Téléphones et des Nouvelles Techniques de Communication ;
- Secrétariat Général des Mines ;
- Gouverneurs de Provinces concernées (Tous) ;
- Ministres Provinciaux des Mines des Provinces concernées (Tous)
- Directeurs de Provinces des Provinces concernées (Tous)
- Chefs de Divisions Provinciales des Mines (Tous)



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

COMMISSION D'AFFECTATION COLLECTIVE N° 005...../CAB.MIN/MINES/01/2012

Les Agents de Carrière de l'Administration des Mines repris ci-dessous sont désignés pour exercer les fonctions de Chefs de Divisions Provinciales des Mines au regard de leurs noms :

N°	Province	Division Provinciale	Nom et Post-nom	N°Matr.	Grade Statut.	Anciennes Fonctions	Fonctions Actuelles	Lieu d'affectation
01	Kasaï Occidental	Kasaï central	BAMUE KABASU	291.445	140	C.D. Prov./Mines/Kasaï Occidental	Chef de Division Provinciale	KANANGA
		Kasaï	MAMBA MEYI	426.310	140	C.D. à la Direction des Investigations	Chef de Division Provinciale	TSHIKAPA
02	Kasaï Oriental	Kasaï Oriental	OHEMEDI MBOLE AVOKI	418.403	140	C.D. Prov./Mines/ Kasaï Oriental	Chef de Division Provinciale	MBUJI – MAYI
		Sankuru	TAMBWE MIKENJI	169.661	140	C.B. à la Div.Prov./Mines au Kasaï Oriental.	Chef de Division Provinciale	LODJA
03	Equateur	Nord Ubangi	EBEE BOSULU	129.741	140	C.B. à la Div.Prov.Mines/Sud Kivu	Chef de Division Provinciale	GBADOLTE
		Equateur	BOIKA-Bo-ITELA	454.473	140	C.D. Prov./Mines de l'Equateur	Chef de Division Provinciale	MBANDAKA

MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

04	Province Orientale	Ituri	BOLOMBO LOMBOTO	429.570	140	C.B.Minier/District de Ituri.	Chef de Division Provinciale	BUNIA
		Uélé	EMUNGU NKOY	129.718	130	C.B.Minier/District de la Tshopo.	Chef de Division Provinciale	ISIRO
05	Katanga	Tshopo	TEMBEZE NYAMUGUSHA	399.324	140	C.D.Prov./Mines-Prov. Orientale.	Chef de Division Provinciale	KISANGANI
		Tanganika	KAMBI MWTILAMBWE	570.046	140	C.B. Minier/Territoire/Manono.	Chef de Division Provinciale	KALEMIE
		Katanga	KIANDA KIBAWA	601.850	140	C.D.Prov./Mines du Katanga.	Chef de Division Provinciale	LUBUMBASHI
06	Maniema	Maniema	OMARI OMBADELLO	174.392	140	- C.D.Prov./Mines/Maniema (1995-2007) ; - Conseiller/Min. Prov./Mines/Maniema.	Chef de Division Provinciale	KINDU

Fait à Kinshasa, le **02**...**MAR**..2012...

Martin KABIMBEULU

